

Joël GIRAUD

*Rapporteur Général  
de la Commission des Finances  
Député des Hautes-Alpes*

PARIS, le 24 avril 2019

Réf : L-20190424 ACOSS MACP MSA GJ.doc

Madame la ministre, Monsieur le ministre,

Dans la crise sociale des « gilets jaunes » aux retombées économiques importantes que traverse la France depuis plusieurs mois, je souhaite vous alerter sur les pratiques de recouvrement des URSAFF envers les petits commerces directement impactés.

En effet vous le savez, le chiffre d'affaires de nombreux commerces de proximité a été lourdement impacté aux mois de novembre et décembre 2018, ainsi qu'en début d'année 2019. Dans ces moments difficiles pour notre pays, les commerces touchés ont ainsi pu solliciter, légitimement, des étalements de paiement de leurs cotisations sociales.

Or contre toute attente, j'ai été alerté non seulement que ces étalements de paiement étaient la plupart du temps refusés par les URSAFF et de plus, que les demandeurs étaient parallèlement pénalisés de *majorations pour paiement tardif*, en dépit du contexte économique objectif.

Aussi, je vous saurai gré de bien vouloir solliciter de l'Acoss dont vous avez la tutelle, un examen plus bienveillant et censé au plan comptable de ces dossiers, et de bien vouloir envisager, dans les cas qui l'imposent, une grâce des *majorations pour paiement tardif* afin de ne pas aggraver encore la situation économique de ces commerces de proximité qui sont le poumon économique de la France.

La ministre des Solidarités et de la Santé  
Agnès BUZYN  
14 Avenue Duquesne  
75700 PARIS

Le ministre de l'Action et des Comptes publics  
Gérald DARMANIN  
139 Rue de Bercy  
75572 PARIS CEDEX 12

Dans cet espoir je vous prie d'agréer Madame la ministre, Monsieur le ministre,  
l'expression de ma haute considération.

Joël GIRAUD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized capital letter 'G' with a horizontal stroke extending from its base.